

pendant, une proposition fut faite, et le whip de la droite alla trouver l'honorable chef de l'opposition pour le faire ratifier et il revint avec une entente, liant très certainement la droite, et, ainsi que nous l'avons compris, liant également la gauche de la Chambre, et avec le consentement de mon honorable ami qui dirige le troisième parti, que nous prendrons le vote à la séance commençant demain après-midi et que nous siégerons jusqu'à ce que le vote soit pris.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si l'arrangement a été ainsi fait—et j'accepte la parole de l'honorable ministre—je suppose qu'il faut nous y soumettre. Mais il me semble que c'est très embarrassant pour les députés des deux côtés de la Chambre. Un grand nombre de députés désirent parler, et, ainsi que l'honorable ministre le sait, il y aura probablement demain deux ou trois discours très longs.

M. FOSTER : Nous devons nous résoudre à les entendre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Mais il faut de la raison en toutes choses. Les mercredis et jeudis ne sont pas des jours pour les affaires du gouvernement, et il n'y aurait aucun inconvénient pour l'honorable ministre, bien qu'il pourrait y en avoir pour les députés, si le vote était pris mercredi ou jeudi, et ce serait beaucoup plus avantageux pour les députés en général. Bien entendu, si l'arrangement est fait et si le gouvernement veut siéger toute la soirée demain, je suppose qu'il est inutile d'en dire davantage. Mais je ne vois pas ce que le gouvernement y gagnera.

M. McMULLEN : Je rappellerai à l'honorable ministre le fait qu'il y a des affaires très importantes dont le comité des chemins de fer doit s'occuper mercredi.

M. FOSTER : Il se réunit demain.

M. McMULLEN : Nous voulions aussi avoir une séance du comité des comptes publics. Nous n'en avons pas eu depuis quelque temps.

M. FOSTER : Nous sommes d'opinion que cette question est plus importante que toute séance du comité des comptes publics.

M. McMULLEN : Je crois que le peuple entier apprécie la discussion qui se fait en comité des comptes publics.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre examinera peut-être la question et il nous donnera une réponse définitive demain après-midi, à trois heures.

M. FOSTER : C'est ce que je ferai. Mais l'arrangement a été si précis...

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas, je n'ai plus rien à dire, excepté qu'il causera de grands inconvénients.

M. FOSTER : Oui, mais nous sommes prêts à les subir.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10.35 p.m.

M. FOSTER.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 17 mars 1896.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

### AFFAIRES DE LA CHAMBRE.

M. LAURIER : Avant d'aborder l'ordre du jour, je crois à propos d'attirer l'attention de l'honorable ministre et de la Chambre sur la question qui concerne la durée du présent débat. On semble croire que le débat doit se terminer ce soir, mais j'ose faire observer qu'il serait peut-être peu sage de nous engager à prendre le vote à cette séance. Je pense que nous ferions mieux de remettre la question à demain.

M. FOSTER : En réponse à mon honorable ami, qui n'était pas ici hier soir, je dirai que conformément à un arrangement fait avant ce temps-là, j'ai déclaré que le gouvernement était disposé à faire son possible pour prendre le vote à la séance d'aujourd'hui. Néanmoins, après plus ample consultation avec mon honorable ami, et en très grande partie en raison de l'indisposition prolongée, sinon grave de l'honorable député de Bothwell (M. Mills), qui, me dit-on, doit prononcer un discours d'une grande importance, que la Chambre sans doute aimera entendre, je pense que nous aurons autant de chance d'arriver à l'entente maintenant que nous siégerons aujourd'hui aussi longtemps que possible, et que la séance de demain verra prendre le vote sur l'amendement et sur la deuxième lecture du bill. Je crois que nous pourrions accomplir cela, et avec cette entente, je me rendrai avec plaisir à la proposition de l'honorable monsieur.

M. LAURIER : Je peux engager ce côté-ci de la Chambre en ce qui concerne l'amendement, mais non quant à la deuxième lecture.

M. FOSTER : Je dois dire que j'ai certainement compris que les deux côtés de la Chambre s'efforceraient de faire prendre le vote tant sur l'amendement que sur la deuxième lecture, à cette séance. Mais, avec cette entente, nous devons siéger jusqu'à la fin.

M. LAURIER : Personne ne désire sur ce côté-ci de la Chambre retarder le vote sur la deuxième lecture.

### ACTE RÉPARATEUR (MANITOBA).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Charles Tupper pour la seconde lecture du bill (n° 58) : Acte réparateur (Manitoba),—et sur l'amendement de M. Laurier.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : M. l'Orateur, ceux qui suivent la discussion et ceux qui désirent le règlement de la question importante qui est actuellement devant le parlement, doivent éprouver de la satisfaction en voyant que, malgré l'excitation qu'elle a soulevée et malgré son importance, cette question cause moins de perturbation dans le pays ou dans le parlement qu'il y en a eu